

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers****En exercice : 23****Présents : 13****Votants : 17****Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS** : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES** : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

**ABSENTS** : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

\* \* \*

**INSCRIPTION D'AVANCE DE CRÉDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE FORMEL DES BUDGETS 2023**

Madame Gilda SARANDAO, 3<sup>ème</sup> Adjointe, demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager d'ores et déjà des crédits d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite prévue par la réglementation, avant le vote formel des Budgets 2023.

En effet, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Afin de poursuivre les projets d'investissement de la municipalité, il est proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des Budgets 2023, notamment pour engager :

**Budget principal :**

- Crédits d'investissements 2022 : 814 000,00€ (dont 161 000 € au chapitre 16)

Soit (814 000 € - 161 000 €) \* 25 % = 163 250 €

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Article 2051 – Concessions et droits similaires 7.000 €

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Article 217538 – Autres réseaux 68.000 €

Article 21534 – Réseaux d'électrification 53.250 €

Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique 5.000 €

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique 5.000 €

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles 20.000 €

Article 2184 – Mobilier 5.000 €



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Budget Annexe Cabinet Médical :

- Crédits d'investissements 2022 : 431 160 € (dont 21.160 € au chapitre 16)  
Soit  $(431\ 160\ € - 21.160\ €) * 25\ % = 102\ 500\ €$
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours**
- Article 2313 - Constructions : 102 500 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'engager d'avance certains crédits d'investissement, dans l'attente du vote formel des Budgets 2023,

Entendu le rapport de Madame SARANDAO, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré **A LA MAJORITÉ et 2 ABSENCES** : **M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette.**

- **APPROUVE** l'engagement d'avance de crédits d'investissement avant le vote formel des Budgets 2023, ces crédits étant repris lors de l'élaboration des budgets;
- **ALLOUE** les montants présentés pour les budgets Principal et Annexe Cabinet Médical, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022, non compris les crédits afférents au remboursement en capital des annuités de la dette ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....21 DEC. 2022.....  
et publié, affiché ou  
notifié le .....21 DEC. 2022.....  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Philippe PIGEAU**

Transmis à la Sous-préfecture  
d'AUTUN

le  
Mairie de TORCY – 71210 TORCY